

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 juin 2009
(convocation du 15 juin 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Juin Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel jusqu'à 10 h
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas à partir de 11h30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain
M. ASSERAY Bruno à Mme. FAYET Véronique
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. DELATTRE Nathalie
M. CAZENAVE Charles à M. DAVID Yohan
M. DAVID Jean-Louis à Mme DESSERTINE à partir de 10h15
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime

Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUPOUY Alain
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h45
M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis à partir de 12h00
Mme. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic
M. LOTHaire Pierre à M. PALAU Jean-Charles
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max à partir de 11h00
Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU J-C à partir de 11h
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
M. ROBERT Fabien à M. RAYNAL Franck à partir de 11h10
Mme. TOUTON Elisabeth à M. SOLARI Joël

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2009 - Budget Principal et Budgets Annexes - Décision Modificative n°
4 - Adoption**



Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la décision modificative n° 4 qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

| LIBELLES | Mouvements budgétaires | | Mouvements réels | | Mouvements d'ordre | |
|---------------------------|------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|----------------------|----------------------|
| | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| Section d'investissement | 28.801.618,78 | 28.801.618,78 | 8.743.965,98 | 8.241.933,64 | 20.057.652,80 | 20.559.685,14 |
| Section de fonctionnement | 15.870.023,09 | 15.870.023,09 | -233.614,41 | 268.417,93 | 16.103.637,50 | 15.601.605,16 |
| TOTAUX | 44.671.641,87 | 44.671.641,87 | 8.510.351,57 | 8.510.351,57 | 36.161.290,30 | 36.161.290,30 |
| Déficit | 0,00 | | 0,00 | | | |
| TOTAUX EGAUX 2 à 2 | 44.671.641,87 | 44.671.641,87 | 8.510.351,57 | 8.510.351,57 | 36.161.290,30 | 36.161.290,30 |

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision modificative, composée à près de 81 % d'écritures et de mouvements d'ordre, s'équilibre en mouvements budgétaires à hauteur de 44.671.641,87 €, en mouvements réels à 8.510.351,57 € et en mouvements d'ordre à 36.161.290,30 €.

Ces mouvements d'ordre sont eux-mêmes composés à près de 90 % de prévisions d'écritures de stocks sur les budgets annexes des ZAC et lotissements.

Dans les mouvements réels qui se situent essentiellement en section d'investissement du budget principal figurent notamment pour :

- un montant de 718.609,42 € des prévisions de versement aux communes concernées de participations encaissées au titre du Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE) ;

- une première ouverture de crédit de 900.000 € à partir d'une contribution de même montant à verser par RFF pour la restructuration des accès du Pont Saint-Jean rive droite et rive gauche, opération évaluée à 5.552.000 € HT en valeur 01/06, réalisée sous maîtrise d'ouvrage et maître d'œuvre communautaire et financée en totalité par RFF (dél. n°2009/0182 du 10 avril 2009) ;
- un relèvement de 398.000 € du crédit d'aménagement de voirie en faveur des promoteurs et convoyeurs de fonds à partir de recettes versées par ces derniers ;
- 898.999,00 € d'inscriptions budgétaires pour pouvoir transformer, le moment venu, des acomptes reçus sur ventes de terrains en produits définitifs de cession à l'issue de la signature des actes ;
- 142.960,00 € d'ouverture de crédits pour pouvoir verser le dépôt de garantie équivalent à trois mois de loyer réclamé à la CUB par le bailleur de l'immeuble « Porte de Bordeaux » dont notre Etablissement a décidé de louer une partie à la Société EFIMMO par bail commercial en date du 6 mars 2009 ;
- 157.834,17 € d'ouvertures de crédits pour le versement aux communes concernées de fonds de concours en vue de la réalisation d'ouvrage d'éclairage public (127.126,39 € à la commune de Villenave d'Ornon en application de la délibération n° 2009/0051 du 13 février 2009 et 30.707,78 € à la commune de Bordeaux en application de la délibération n°2009/0181 du 10 a vril 2009).
- 100.000,00 € d'ouverture de crédits prélevés sur la ligne des dépenses imprévues pour acquitter une indemnité à la commune d'Ambarès relative aux travaux de réaménagement des accès au plan d'eau de La Blanche et en application de la délibération du Conseil de Communauté n°2009/0171 du 13 mars 2009.

Par ailleurs, des crédits sont ouverts au compte 16449 du budget principal pour 4.055.143,83 € et au budget annexe Assainissement pour 1.890.000 € afin de pouvoir renvoyer de manière provisoire le capital restant dû sur des contrats de financement long terme renouvelable et réaliser ainsi des économies de frais financiers.

Au niveau de la section de fonctionnement, il peut être noté la réduction sensible de la pénalité versée par les communes pour nombre de logements sociaux insuffisants au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Cette pénalité initialement prévue au budget primitif 2009 à hauteur de 1.112.264 € doit être ramenée, sur la base de la notification faite par les services de l'Etat, à 334.427,53 €.

Figure également, en section de fonctionnement, une ouverture de crédit de 260.000 € pour acquitter au Syndicat du Gua un arriéré de participations dues par la CUB et non réclamé par ce syndicat.

Au budget principal, les crédits de dépenses imprévues du budget principal sont sollicités à hauteur de 336.065,53 € pour la section d'investissement et de 409.608,00 € pour la section de fonctionnement.

Au budget annexe Transports, est ouvert un crédit complémentaire de 600.000 € pour permettre à la CUB de faire face, en principe jusqu'à la fin de l'année, aux demandes de restitution de versement transport, toujours plus nombreuses, présentées par les entreprises.

Enfin, au budget annexe « Déchets Ménagers et Assimilés » la prévision de contribution au SIVOM de la Rive Droite est abondée par virement de crédit de 960.000 € pour d'une part faire face à la régularisation des comptes 2008 pour 330.000 € et relever de la prévision 2009 inscrite au BP 2009 de 6.800.000 € à 7.430.000 €.

Tel sont les principaux commentaires qu'appelle la présente décision modificative.

Ainsi, au regard des éléments ci-dessus exposés, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir, en application notamment de l'article L 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'une part, et de la délibération n° 2008/0748 du 28 novembre 2008, d'autre part,

- **Adopter** par nature, avec présentation fonctionnelle pour le budget principal et par chapitre, la présente décision modificative n° 4 que, tous budgets confondus, s'équilibre, en mouvements budgétaires, en recettes et dépenses, à 44.671.641,87 € ;
- **Décider** formellement le remboursement au budget principal par le budget annexe Lotissement Saint-Exupéry II à Mérignac à hauteur de 680.485 € d'une partie de l'avance qui lui a été consentie pour préfinancer les travaux projetés.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTÉES PAR :

120 voix pour

0 voix contre

0 abstention

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 juin 2009,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
1 JUILLET 2009

PUBLIÉ LE : 15 JUILLET 2009

M. LUDOVIC FREYGEFOND